

# Projet d'établissement

2023 – 2027

## Préambule

Le Conseil de Participation est une instance légale, obligatoire, dont tout établissement d'enseignement doit se doter. L'Institut Saint-Dominique a la chance d'avoir un Conseil qui fonctionne bien et que ses divers intervenants animent avec enthousiasme. L'objet de ce Conseil de Participation est, entre autre, de définir, tous les quatre ans, un « projet d'établissement », qui doit mettre en valeur certains aspects du projet pédagogique de l'Institut et définir, de ce fait, des priorités.

Notre projet d'établissement s'inscrit d'une part dans le cadre des Missions assignées à l'école (décret du 24 juillet 1997) et d'autre part dans la continuité des Projets éducatif et pédagogique rédigés et adoptés par nos trois sections en avril 1997, revus en 2022-2023. Il s'inscrit également dans la continuité des actions déjà entreprises ces dernières années sous l'impulsion des projets d'établissement précédents et dans la tradition de notre Institut. Cet ancrage dans les forces de notre passé est un gage de solidité pour les innovations projetées.

Le projet d'établissement 2023-2027 comporte trois axes, définis et discutés au sein du Conseil de Participation qui réunit tous les membres de la communauté éducative de l'Institut Saint-Dominique : délégués des élèves, membres des associations de parents des trois sections, délégués des enseignants, directions et membres du Pouvoir Organisateur.

Ces trois axes sont tous trois traversés par un même objectif : la recherche d'une certaine équité sociale au départ du constat de la diversité sociale et culturelle de nos élèves et au regard des défis à relever pour l'avenir et au quotidien.

Le schéma qui suit est une synthèse des objectifs et des actions prioritaires à mettre en œuvre tout au long des quatre années à venir. Ce document n'a pas prétention à être exhaustif mais à établir au sein de notre projet d'établissement les liens et les interactions noués entre chacun des objectifs retenus :

- Le numérique
- Le bien-être
- L'environnement.

En fonction des réalités propres à chaque section et à chacun des années à venir, ce projet tout en conservant les intersections entre chaque axe sera donc amené à évoluer au fil des discussions entre toutes les composantes de l'Institut.

## Le numérique

- Former, sensibiliser à des outils concrets.
- Tenir compte de la fracture sociale.
- Sensibiliser à l'écologie numérique : Développer la conscience de l'impact environnemental.
- Créer une charte numérique dans le Règlement d'Ordre Intérieur.
- Prévenir le harcèlement : Mise en place d'outils préventifs contre le harcèlement.

## Le bien-être

- Prendre en compte les questions de l'hygiène intime et de la précarité menstruelle : Mettre à la disposition des élèves des serviettes de qualité. D'autres solutions, plus écologiques, que des serviettes peuvent être envisagées.
- Communiquer quant au soutien pédagogique et aux aides sociales possibles.
- Se pencher sur la question de l'acoustique, du bruit et de l'esthétique des locaux et la cage d'escalier.
  - Redynamiser la question de l'entretien des classes par les élèves.

**Viser  
l'équité sociale**

## L'environnement

- Former et sensibiliser aux enjeux climatiques et écologiques dans les cours et par des actions concrètes comprises par tous.
- Donner du sens à ces actions.
- Développer la gestion de l'énergie en général : chauffage, électricité, chasses d'eau.
- Éduquer au tri des déchets.
- Développer une éco-team.

